

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5431**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées 24, rue de l'Est et appartenant aux consorts Chambard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain situées 24, rue de l'Est à Lyon 3°, appartenant aux consorts Chambard, nécessaires à la réalisation de la piste cyclable longeant le tramway Léa.

Il s'agit de deux terrains nus, cédés libres de toute occupation ou location, d'une superficie totale de 98 mètres carrés se décomposant comme tel :

- une parcelle de 33 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 66 de la section DE,
- une parcelle de 65 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 67 de la section DE.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ces terrains au prix de 24 500 €, admis par France domaine.

Elle ferait également procéder, à ses frais, aux travaux suivants :

- la reconstruction, au nouvel alignement, du mur de clôture à une hauteur identique à l'existant,
- le déplacement éventuel du portail d'entrée,
- le déplacement du compteur d'eau et le raccordement du réseau d'arrosage,
- le déplacement de l'abri du jardin,
- la reprise du câble électrique d'alimentation du portail,
- le déplacement d'un figuier et de deux lilas.

Ces travaux sont estimés à 25 000 € TTC et ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 98 mètres carrés situées 24, rue de l'Est à Lyon 3° et appartenant aux consorts Chambard, dont le prix est fixé à 24 500 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration de travaux afin d'effectuer les travaux décrits précédemment.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0917, le 19 septembre 2005 pour la somme de 4 500 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 24 500 € pour l'acquisition et de 1 143 € environ pour les frais d'actes notariés, de 25 000 € TTC environ de travaux au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,